

## CONCOURS EXTERNE D'ATTACHÉ TERRITORIAL

**SESSION 2022**

### ÉPREUVE DE NOTE

**Durée : 4 heures - Coefficient : 4**

<p><b>SPÉCIALITÉ : ANIMATION</b></p>
--------------------------------------

## INDICATIONS DE CORRECTION

### Sujet :

Vous êtes attaché territorial, directeur Enfance Jeunesse Éducation, responsable des affaires scolaires et périscolaires à Admiville, commune de 30 000 habitants (950 agents) dont une partie du territoire se situe en quartier prioritaire de la politique de la ville.

A l'occasion du renouvellement du projet éducatif de territoire que vous pilotez, le maire souhaite améliorer les relations entre les acteurs de la communauté éducative dans un contexte de tensions entre la ville, les directeurs d'écoles et les représentants des parents d'élèves.

Dans ce cadre, la Directrice Générale Adjointe des services à la population vous demande de rédiger, à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les relations entre les acteurs de la communauté éducative.

### 1) Présentation du sujet

La coéducation est considéré aujourd'hui comme indispensable si l'on considère qu'un enfant est la même personne sur ses différents temps de vie : famille, école, loisirs. Les différents acteurs de l'éducation doivent donc travailler ensemble pour faciliter les transitions et obtenir une certaine cohérence entre chaque temps. De par ses compétences et ses relations avec tous, la commune est l'acteur légitime pour impulser une dynamique active de coéducation, ce qui se traduit tout à fait dans son pilotage de la construction du Projet Educatif de Territoire (PEDT).

L'intérêt du sujet est de permettre aux candidats d'analyser le paysage des acteurs de l'éducation d'un territoire et détailler les enjeux de leurs relations pour favoriser une coéducation active. Ce sujet doit leur permettre également d'identifier de bonnes pratiques qui favoriseront le partage d'objectifs communs, dans le cadre notamment d'un PEDT.

Les documents sont nombreux et le sujet a priori simple. Le sujet permettra d'évaluer la qualité de synthèse du candidat, sa capacité à se saisir d'un enjeu qui peut paraître évident - travailler ensemble - mais dont la réalité révèlent qu'il est souvent négligé.

Par ailleurs, le sujet fait référence à un dispositif national : le Label Cité éducative porté par l'Etat, qui subventionne des projets éducatifs et permet surtout un travail partenarial approfondi à l'échelle d'une commune considéré comme fragile (Politique de la Ville).

## 2) Analyse des documents du dossier

### Critères de sélection des documents

Les documents choisis sont de différentes natures : texte de loi, articles de presse spécialisée, plan d'actions diffusés en interne ou aux habitants, études...

3 angles ont été choisis :

- le cadre légal,
- des exemples concrets émanant de différentes collectivités,
- des regards de spécialistes et scientifiques.

Il est apparu important que la variété des exemples choisis permette aux candidats de prendre définir les concepts, présenter des exemples d'action et de méthodologies participatives.

**Document 1 :** « Continuité pédagogique et continuité éducative en situation de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 : quels enjeux, quels acteurs, quelle coéducation ? » (extrait) - Frédéric Jésus - *Labo-cités.org* - 31 mai 2021 - 2 pages

Ce document est la contribution d'un sociologue à l'occasion d'une rencontre interprofessionnelle dédiée à un dispositif piloté par les communes dont des quartiers sont classés en Quartier Politique de la Ville.

L'extrait choisit permet de comprendre l'histoire du concept de coéducation et de mesurer les périmètres pris en compte (éducation familiale, éducation scolaire, éducation pendant les temps libres) ainsi que recenser les acteurs éducatifs d'un territoire à prendre en compte.

**Document 2 :** « Grand projet éducatif - Grigny 2020 : un grand projet éducatif ambitieux et innovant pour un territoire d'urgence » (extraits) - *Grand Paris Sud, Académie de Versailles, Préfecture de l'Essonne, Ville de Grigny* - 2017 - 3 pages

Le Grand projet éducatif de Grigny présente le plan d'action élaboré entre les collectivités, l'éducation nationale et l'Etat pour répondre aux enjeux éducatifs d'un territoire particulièrement fragile qui a donc des points communs avec la Ville à laquelle appartient le candidat.

Il permet d'identifier la diversité des acteurs pouvant être concernés et présente des actions concrètes permettant l'implication des parents, et notamment la place que le numérique peut jouer pour favoriser la participation des familles.

**Document 3 :** Décret n°2016-1051 du 1<sup>er</sup> août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre (extrait) - *Légifrance JORF* n°0178 du 2 août 2016 texte n°39 - 1 page

Ce décret régit le cadre des projets éducatifs territoriaux, notamment les acteurs contribuant à sa rédaction.

Le candidat y relèvera le cadre légal de la participation des acteurs éducatifs contribuant à construire un projet cohérent pour l'éducation sur un territoire.

**Document 4 :** « L'adjoint à l'éducation, interlocuteur clé des directions d'école et des parents » - *weka.fr* - site consulté en mai 2022 - 3 pages

Cette fiche action axée sur l'adjoint à l'éducation est intéressante en ce qu'elle décrit de façon systémique les relations entre les acteurs de la communauté éducatives. Elle décrit également le

fonctionnement du conseil d'école et le statut du directeur d'école. Le document fait également référence à la loi Rilhac.

**Document 5 :** « Projet Éducatif de Territoire de la Ville de Pessac - 2017-2020 » - 2017 - 2 pages

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) de la Ville de Pessac donne au candidat des informations pertinentes sur ce qu'est un PEDT, sur la méthodologie employée pour mobiliser les différents acteurs pour le construire ainsi qu'une action concrète concernant les parents.

**Document 6 :** « Cité éducative du 20<sup>e</sup> : quelle influence sur la place des familles dans les coopérations éducatives ? - Une enquête d'Emmanuel Rivat, INJEP (ToutEduc) » - *Observatoire des zones prioritaires* - 8 décembre 2021 - 1 page

Cet article présente le travail de recherche sociologique sur les effets de la Cité éducative sur la place des familles dans les coopérations éducatives dans un arrondissement où la mixité sociale est de mise.

Il présente une méthodologie de travail mené par des universitaires et des étudiants, en lien étroit avec une association d'éducation populaire.

**Document 7 :** « Limites de la coéducation » - Allan Popelard - *Le monde diplomatique* - mars 2014 - 2 pages

Cet article revient en détail sur la place des parents faite par l'école en son sein. Il redéfinit aussi la coéducation et en pose toutes les limites. Ce regard contradictoire est intéressant à extrapoler à l'échelle de la collectivité territoriale qui intéresse le candidat.

**Document 8 :** « Kit d'accompagnement de la charte de la coéducation - Pour la réussite de tous les enfants » - *Académie de Strasbourg et Schéma départemental d'accompagnement des parents* - 6 juin 2019 - 3 pages

Ce kit présente le contexte de construction de cette charte ainsi que le document en lui-même. Les idées développées concernent avant tout la relation école-parents mais s'avère être inspirante pour une collectivité qui souhaiterait travailler davantage son lien avec les parents. D'ailleurs, la Ville de Strasbourg est signataire de cette charte.

**Document 9 :** « Animer en ACM en coéducation avec les familles » - Sylvain Stienon - *Colonie-evasoleil.com* - 1<sup>er</sup> juin 2016 - 3 pages

Ce texte présente le cercle vicieux qui s'installe entre familles et équipe d'animation lorsque le projet des accueils de loisirs n'est pas partagé. Il développe ensuite des exemples d'actions concrètes à déployer pour que les parents soient pleinement acteurs, sans pour autant faire ingérence.

**Document 10 :** « Associer les parents à la vie du centre de la structure et maintenir le lien » - fiche action - *Weka.fr* - site consulté en mai 2022 - 5 pages

La présentation de cette fiche action pose les enjeux de la participation des familles à la vie des accueils de loisirs et l'intérêt du rôle de l'animateur.

**Document 11 :** « Pratiques coéducatives entre scolaire et périscolaire : étude de cas » (extraits) - Émilie Dubois et Laurent Lescouarch - *Les dossiers des sciences de l'éducation - journals.openedition.org* - 2018 - 4 pages

Ce dossier spécial sur les partenariats entre l'école et les accueils périscolaires présentent des pistes de travail coopératif entre les institutions. Les auteurs s'appuient sur l'expérience d'une commune de 30 000 habitants, qui correspond à la strate de la commune à laquelle appartient le candidat.

Cette ville a la particularité de faire partie du réseau des villes éducatrices qui attache une importance particulière à la pleine participation de tous les acteurs.

**Document 12 :** « L'animation par les groupes de pairs, comment faire ? » - Fiche technique  
- « Comment animer des espaces d'échange entre parents en lien avec l'école ? » - *réseau parentalité 49* - août 2020 - 1 page

Cette fiche technique présente une animation développée par l'association ATD-Quart Monde qui favorise notamment la participation des parents. Une piste d'action concrète à proposer par le candidat dans sa note.

**Document 13 :** « Guide de l'accueil périscolaire » (extrait) - *Eure animation n°2* - mai 2012  
- 1 page

Ce guide édité à l'échelle d'un département donne des repères sur l'organisation des activités périscolaires et de loisirs tout en partageant des bonnes pratiques des villes. Une page est consacrée à la relation avec les parents.

**Document 14 :** « Villes et Éducation 2030 : recherche en France » - Note d'orientation de l'IIPE - *UNESCO* - 2021 - 4 pages

Ce document d'analyse met l'accent sur la place croissante accordée aux villes en matière d'éducation et leur rôle pivot au sein de la communauté éducative. Il fait mention des PEDT et de la nécessité d'élaborer des stratégies éducatives de territoire. Il traite également de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, au-delà de l'école avec les centres et accueils de loisirs. L'article insiste enfin sur la nécessité d'une coconstruction de la stratégie éducative avec les différents acteurs de la communauté éducative.

### **3) Proposition de plan détaillé**

**Avertissement :** *il s'agit d'une proposition de plan. D'autres plans sont possibles, au correcteur d'évaluer dans quelle mesure le plan proposé restitue les principaux axes de questionnement et les principaux éléments du dossier et les articule de manière cohérente.*

#### **En-tête**

*Rappel du cadrage : la note doit adopter la forme suivante et reprendre les informations que le candidat trouve en première page du sujet dans la commande et la liste signalétique des documents au dossier.*

Commune d'Admiville  
Le 27 novembre 2022

#### **NOTE**

à l'attention de Madame la Directrice Générale Adjointe des services à la population

**Objet :** les relations entre les acteurs de la communauté éducative

**Références** (mention obligatoire) : Décret n°2016-1051 du 1<sup>er</sup> août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre

#### **Introduction**

*Rappel du cadrage : la note doit comporter une introduction d'une vingtaine de lignes, qui s'apparente à celle d'une composition ou dissertation (entrée en matière, reformulation du sujet, présentation de la problématique dans son contexte) et doit impérativement comprendre une annonce de plan.*

## Éléments pouvant être abordés en introduction :

En matière d'éducation, les compétences d'une commune porte sur la prise en charge de l'entretien des écoles maternelles et élémentaires et la mise à disposition des équipes pédagogiques du premier cycle de moyens matériels pour assurer leur enseignement. La grande majorité des communes assure également l'organisation des accueils périscolaires et de loisirs, ce qui n'est cependant pas une obligation.

Ce rôle majeur fait de la commune un acteur clé de la vie éducative d'un territoire pour les 3-11 ans. Elle est donc responsable d'impulser un Projet éducatif de territoire et doit pour cela réunir autour d'elle les autres acteurs de la communauté éducative.

Avant de relancer une nouveau Projet éducatif de territoire, les élus de la commune souhaitent mieux comprendre les enjeux et les conditions de mise en place de relations fluides entre ces différents acteurs.

Cette note présentera donc dans un premier temps les différents acteurs de l'éducation ainsi que le principe de co-éducation aujourd'hui valorisé. Dans un second temps, plusieurs exemples de bonnes pratiques pour améliorer les relations avec les acteurs illustreront utilement les conditions favorables à des relations fluides et constructives, tout particulièrement avec les parents.

### Plan détaillé

*Rappel du cadrage : le développement est organisé en parties et en sous-parties. Le plan est impérativement matérialisé par des titres comportant des numérotations en début des parties et sous-parties.*

## I. L'implication de tous pour un intérêt commun : répondre aux besoins des enfants

Au cours de sa journée et tout au long de ses premières années, un enfant sera pris en charge par différents acteurs dont les rôles sont chacun essentiels à son développement et dont la coordination est un facteur particulièrement favorable pour lui offrir une éducation de qualité.

Il est important de revenir sur chacun de ces acteurs et sur ce concept qui implique la participation de tous : la co-éducation.

### A. Les acteurs de l'éducation mobilisés pour les enfants

- Le parent : premier acteur de l'éducation de l'enfant (documents 1, 7, 8 du dossier) :

Place au sein de la communauté éducative;

Le rôle du parent d'élève.

Des familles longtemps tenues à l'écart.

Le projet éducatif d'une famille.

- Les institutions : des acteurs incontournables de l'éducation (documents 1, 4, 11, 14)

La responsabilité croissante des villes en lien avec le ministère de l'éducation nationale.

Place et rôle de l'école : évolution dans l'histoire de l'ouverture de l'école.

Place et rôle des accueils périscolaires, première porte d'entrée de la relation entre la ville, l'école et les parents d'élève. Évolution d'un accueil-garderie à un accueil-espace d'éducation informelle.

Éducation formelle - éducation non formelle en opposition ou en coopération.

- Les associations : autant d'acteurs au service de l'épanouissement des enfants (documents 7, 8, 14)

Associations d'éducation populaire : acteurs des réflexions pédagogiques et partenaires pour mieux travailler ensemble.

Associations de parents d'élève.

### B. La coéducation

- Un concept (documents 1, 7, 8, 11)

Définition

Histoire

Le cadre légal

- Ses enjeux (documents 8, 11)

La réussite des enfants.

Définir le rôle de chacun.

Mots clés : alliance éducative, espaces éducatifs complémentaires, non-hiérarchisation des formes éducatives (formelles, informelles, non formelles).

Charte de la coéducation pour la réussite de tous les enfants (Strasbourg).

- Ses freins (documents 8, 9, 11)

Représentations sociales valorisent l'éducation formelle scolaire.

Obstacles organisationnels.

Le cercle vicieux de la mauvaise connaissance des acteurs et de leur projet ou comment un accueil de loisirs devient un espace de consommation d'activités.

Mobilisation des parents : risques de récupération ? Utilisation des parents pour compenser des sous effectifs ? Place de la laïcité ?

## **II. Des pistes d'actions pour permettre à chacun d'être un acteur reconnu et constructif**

### **A. De la reconnaissance de chacun à l'expression de tous**

- Faciliter la communication pour mieux se connaître (documents 5, 9, 10, 13)

Différents supports pour faciliter la connaissance des accueils périscolaires et de loisirs.

Des initiatives pour faciliter les transitions (exemple Gisors).

Faire vivre la communication même quand l'enfant grandit : le rôle clé de l'animateur.

Affiches

Livret d'accueil.

Trombinoscope

- Favoriser les rencontres et leur animation participative (documents 9, 12)

Ateliers entre paires : une méthodologie pour que différents acteurs puissent s'exprimer sur un même sujet et trouver ensemble des solutions (ATD Quart-Monde).

Conseil des parents.

Échanges lors des fêtes.

Questionnaires / sondages.

- Valoriser les initiatives et les acteurs (documents 9)

Articles dans la presse (Ville ou locale).

Blog, site Ville, journal du centre.

Mettre en avant les activités de fond plutôt que les activités libres lorsque les parents entrent dans l'accueil.

Expositions photos / vidéos des activités des enfants.

Partager les bilans annuels.

### **B. Des outils et des actions pour mieux travailler ensemble**

- Des dispositifs au service de la coopération : Charte, PEDT et Cité éducative (documents 3, 5, 6, 8, 14)

Le cadre légal du PEDT.

Le PEDT de Pessac : pour comprendre ce qu'est ce dispositif et les étapes pour le construire..

Cité éducative : quelle appropriation et participation des familles ? Une étude pour mieux mesurer ces effets.

La charte de la coéducation pour la réussite de tous les enfants (Strasbourg)

- Le numérique : un outil fédérateur (documents 2)

Le numérique comme outil majeur d'intégration à Grigny avec un lieu particulier : le médiapôle.

- Faire ensemble : quand le partenariat vit à travers des actions menées ensemble (documents 5, 8, 9, 11, 14)

Partage des espaces.

Projets éducatifs communs : signes d'une éducation globale des enfants.

L'accueil périscolaire peut devenir un tiers-lieux éducatifs accueillant tous les acteurs.

Coanimation d'activités, ateliers avec des parents

S'intéresser aux métiers et activités des parents.

Favoriser les initiatives des parents d'élève.

## **Conclusion**

*Rappel du cadrage : la conclusion est facultative. Elle peut toutefois utilement souligner l'essentiel, sans jamais valoriser des informations oubliées dans le développement.*

La dynamique de construction du PEDT doit s'appuyer sur un réseau d'acteurs qui se connaissent et se reconnaissent, chacun dans leur rôle et leur légitimité, pour atteindre un objectif commun : répondre aux besoins des enfants.

Les exemples en provenance d'autres territoires peuvent inspirer pour construire de nouvelles relations avec l'éducation nationale, le tissu associatif et bien sûr les parents afin d'insuffler une coéducation active et sereine.

Les premiers pas de cette construction s'accompagneront d'une évaluation de la qualité de la relation entre les acteurs pour mesurer son évolution et apporter les ajustements nécessaires afin d'être tout à fait prêts à travailler ensemble le futur PEDT. La Ville pourra aussi ouvrir sa réflexion sur la place à accorder à la participation des enfants.